



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Commission générale
des pêches pour la
Méditerranée

Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire



Couverture: ©CGPM/Salim Djerrah

Création graphique: Marco Milanese et Julie Lastmann-Frenchtouch

Qu'est-ce que le PAR-SSF ?

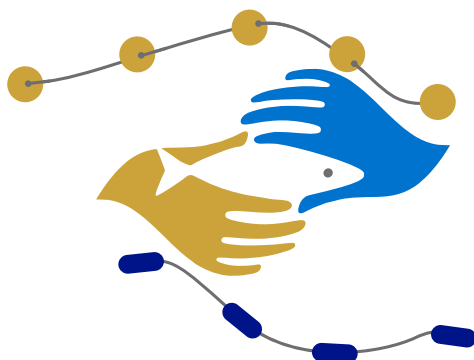
Le Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (PAR-SSF) est un engagement politique historique qui établit un plan directeur décennal pour la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme du secteur.

Adopté en septembre 2018 par des représentants de haut niveau de pays de la Méditerranée et de la mer Noire ainsi que par l'Union européenne aux termes d'une déclaration ministérielle, le PAR-SSF a été lancé à l'issue d'un long processus de concertation et de collaboration entre les parties prenantes, les experts et les autorités du secteur de la pêche de la région.

Il fait fond sur les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale), qui ont été approuvées par la FAO et représentent le premier instrument international consacré entièrement au secteur de la pêche artisanale, et les adapte au contexte de la Méditerranée et de la mer Noire.

Le PAR-SSF établit les principes, les objectifs et, surtout, les mesures concrètes qu'il faut mettre en œuvre dans la décennie à venir si l'on veut assurer l'avenir durable de la pêche artisanale dans la région.

Sa portée va bien au-delà des stratégies traditionnelles de gestion des pêches: le PAR-SSF est fondé sur une perspective globale du secteur de la pêche artisanale et du rôle vital que celui-ci joue dans le contexte économique, social et culturel de la Méditerranée et de la mer Noire, et tient compte de toutes ces dimensions dans ses objectifs stratégiques. Les pêcheurs et les communautés qu'ils font vivre sont au cœur du Plan.



Le PAR-SSF, l'aboutissement de trois événements historiques

La Déclaration ministérielle relative à un Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire a enclenché un processus qui durera jusqu'en 2028, mais le document en lui-même est l'aboutissement de plusieurs années de dur labeur de la part d'un large éventail d'acteurs.

Trois événements clés ont contribué de façon déterminante à l'action collective menée pour enrichir les connaissances, gagner l'appui politique et planifier concrètement le changement:



MALTE

Novembre 2013

Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

Pour la première fois dans la région, des administrations nationales, des organisations internationales, des scientifiques, des organisations non gouvernementales, des communautés de pêcheurs, des parties prenantes et des représentants de la société civile se sont réunis pour discuter de stratégies communes visant à favoriser le développement durable du secteur de la pêche artisanale. Cette manifestation a jeté les bases d'un programme régional de grande envergure.

MALTE

Mai 2016

Adoption de la Résolution CGPM/40/2016/2 relative à une stratégie à moyen terme (2017-2020) en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire

La CGPM a adopté cette résolution novatrice en vue d'inverser la diminution des stocks dans la région et ainsi de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 14 (Vie aquatique). La stratégie à moyen terme à laquelle a abouti la CGPM compte cinq cibles, la deuxième visant à «soutenir les moyens de subsistance des communautés côtières grâce à une pêche artisanale durable». Le PAR-SSF découle directement de cet engagement.



ALGER

Mars 2016

Conférence régionale sur le thème «Construire un avenir pour une pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire»

La Conférence régionale a fait fond sur la dynamique existante pour intensifier les efforts consentis en faveur de la pêche artisanale.

Les délégués sont convenus de définir des mécanismes efficaces et des stratégies coordonnées en gardant cet aspect à l'esprit et ont demandé en particulier que les Directives sur la pêche artisanale soient mises en œuvre dans la région de façon adaptée aux circonstances locales.

Principaux objectifs du PAR-SSF*

Les objectifs et les mesures du PAR-SSF s'articulent autour de neuf thèmes clés assortis de cibles claires à atteindre d'ici à 2028.

Ces thèmes sont les suivants:



Recherche scientifique

La science donne des bases solides pour opérer de véritables changements, et le PAR-SSF encourage donc des activités de recherche intégrées au niveau régional en vue d'approfondir les connaissances et la compréhension.



Données sur la pêche artisanale

Étant donné qu'il est impossible de gérer ce qu'on ne peut mesurer, les efforts visant à collecter des données de toutes sortes sont intensifiés dans la région, avec la participation active des pêcheurs eux-mêmes.



Mesures de gestion de la pêche artisanale

Si l'on veut assurer un avenir durable sur les plans environnemental, social et économique, il faut planifier, réglementer, surveiller et contrôler les activités avec soin pour créer un secteur équitable envers les acteurs de la pêche artisanale et encourager les pratiques optimales.



Chaîne de valeur de la pêche artisanale

Le PAR-SSF vise à aider les artisans pêcheurs à accroître la valeur de leurs captures et leurs revenus en promouvant des initiatives comme les coopératives locales, les systèmes de certification, les ventes directes et d'autres innovations relatives à la chaîne de valeur.

* Le texte du PAR-SSF est reproduit à la fin du présent résumé.



Participation de la pêche artisanale aux processus décisionnels

Il sera impossible de créer un avenir durable sans l'appui ni la contribution des artisans pêcheurs eux-mêmes, dont la participation active aux décisions majeures est donc un objectif stratégique essentiel du PAR-SSF.



Travail décent

Il est primordial de mettre en place des conditions de travail décentes et sûres et des dispositifs de protection sociale en faveur des communautés d'artisans pêcheurs pour renforcer la résilience des travailleurs d'aujourd'hui et de demain.



Climat et environnement

En plus d'avoir besoin d'un appui particulier pour relever les nouveaux défis posés par le changement climatique et les perturbations des écosystèmes marins, la pêche artisanale a un rôle central à jouer dans la transformation bleue de notre région, de la protection des environnements marins à l'économie circulaire.



Renforcement des capacités

L'éducation, la formation et l'appui technique et financier sont des éléments indispensables pour aider les communautés d'artisans pêcheurs à diversifier leurs activités, à accroître leurs revenus et à améliorer leurs perspectives, en particulier dans le cas des femmes et des jeunes.



Rôle des femmes

L'équité du traitement des deux sexes est aussi importante dans le secteur de la pêche artisanale que dans les autres secteurs, et le PAR-SSF vise à donner aux femmes l'appui dont elles ont besoin pour jouer pleinement le rôle qui leur revient et participer sur un pied d'égalité.

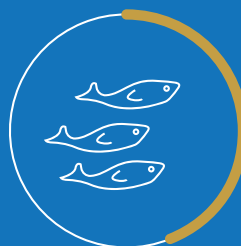
La pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire en chiffres

À l'heure actuelle, et comme cela a toujours été le cas, le secteur artisanal prédomine dans la flotte de pêche dans la région, si on considère le nombre de personnes qui en vivent et le nombre de navires. Les chiffres ci-après résument la situation du secteur artisanal lorsque le PAR-SSF a été lancé en 2018.

En Méditerranée et en mer Noire, la pêche artisanale représentait



plus de
84%
de la flotte de
pêche



44%
de la capacité
de pêche

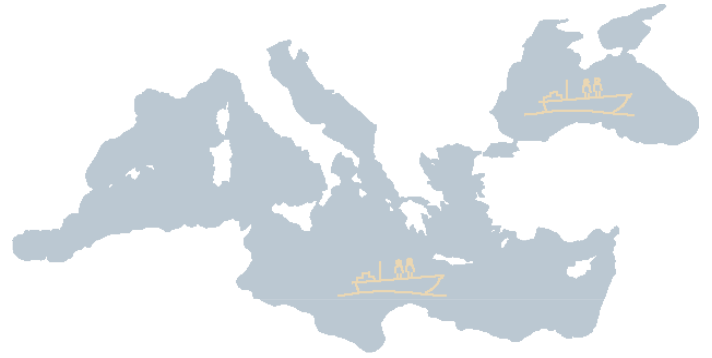


62%
de la main-d'œuvre
à bord



24%
de la valeur
totale des
débarquements
issus de la pêche
de capture

Pourquoi le PAR-SSF est-il nécessaire ?



La pêche est au cœur des sociétés de la Méditerranée et de la mer Noire depuis bien longtemps. Elle contribue à faire vivre les communautés côtières, soutient les économies locales et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et les cultures régionales. Mais la santé et la durabilité du secteur sont aujourd'hui menacées et la prochaine décennie pourrait marquer un tournant dans son histoire.

Les artisans pêcheurs sont un pilier des économies, des traditions, du patrimoine culturel et des valeurs des sociétés locales et ils jouent un rôle central dans l'inclusion et la cohésion sociales dans une grande partie de la région.

Ils approvisionnent les marchés en produits de qualité, attirent les touristes, font vivre des communautés isolées et contribuent aux moyens de subsistance de centaines de milliers de personnes en zone côtière. Dans de nombreux cas, ils sont également les premiers gardiens des précieuses ressources marines dont ils dépendent.

Mais les artisans pêcheurs ont trop souvent été exclus des processus de gestion centralisée qui ont eu des incidences sur leurs moyens de subsistance et les conditions de vie de leurs communautés. Le manque de représentation peut entraîner la marginalisation des intérêts des artisans pêcheurs, ce qui peut leur porter préjudice à de nombreux égards, qu'il s'agisse de leur accès aux lieux de pêche, aux sites de débarquement et aux marchés, de l'obtention d'appui financier ou encore de la protection sociale dont ils ont besoin au sein de leurs communautés.

Le manque de participation des artisans pêcheurs aux décisions qui les concernent peut également compromettre leur capacité d'innover et de satisfaire aux exigences minimales en matière de collecte de données, de traçabilité, de surveillance et de contrôle.

Par conséquent, les acteurs du secteur peuvent avoir du mal à maintenir des conditions de travail sûres en mer et à obtenir des revenus décents à terre et le secteur arrive difficilement à attirer des jeunes pour renouveler une main-d'œuvre vieillissante.

Cela signifie également que la gestion des pêches ne tient souvent pas compte de la contribution inestimable que les artisans pêcheurs peuvent apporter grâce aux connaissances écologiques locales qu'ils ont acquises sur plusieurs générations et aux observations qu'ils font en mer.



Le PAR-SSF est une réponse directe à ces défis communs. En faisant participer les artisans pêcheurs aux processus décisionnels et en créant des systèmes de gestion plus adaptés aux besoins locaux, il vise à faire des communautés d'artisans pêcheurs des moteurs du changement, à l'heure où leur avenir, ainsi que la durabilité à long terme des écosystèmes de la Méditerranée et de la mer Noire, est en jeu.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE RELATIVE À UN PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA PÊCHE ARTISANALE EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE

La Déclaration ministérielle relative à un Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire présente les objectifs et les principes sur la base desquels les ministres et les représentants de haut niveau des pays de la Méditerranée et de la mer Noire sont convenus de favoriser la durabilité de la pêche artisanale. Le texte intégral de la Déclaration est disponible à l'adresse suivante:

www.fao.org/gfcm/rpoa-ssf

On trouvera dans ce document le Plan d'action régional, qui détaille en 59 paragraphes les mesures concrètes à prendre jusqu'en 2028.



PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA PÊCHE ARTISANALE EN MÉDITERRANÉE ET EN MER NOIRE

Le Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (PAR-SSF) se compose des actions suivantes:

- 1 | Adopter, dès que possible, une caractérisation de la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire qui prenne en considération son importance socioéconomique et ses spécificités, sur la base d'un ensemble de critères indicatifs (taille du bateau, engin utilisé, durée des sorties de pêche, activités de pêche effectuées sans navire, etc.).



A. Recherche scientifique

- 2 | Lancer une activité de recherche régionale intégrée afin de recueillir des données exactes, valides et complètes sur la valeur et l'impact socioéconomique de la pêche artisanale.
- 3 | Développer les études scientifiques visant à renforcer les connaissances concernant les interactions entre la pêche artisanale et les écosystèmes marins ainsi que leur impact sur les ressources marines. Au besoin, impliquer les pêcheurs dans les activités de suivi scientifique, en prenant en considération leur savoir traditionnel et en s'assurant qu'ils soient informés des résultats de ces études.
- 4 | Développer les études scientifiques visant à renforcer les connaissances concernant les interactions entre la pêche récréative et la pêche artisanale.
- 5 | Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes innovants couvrant tous les aspects de la pêche artisanale.
- 6 | Prendre en considération l'évaluation de la pêche artisanale dans les études prospectives sur l'adaptation aux changements climatiques, notamment son potentiel en matière de fixation du carbone.



B. Données sur la pêche artisanale

- 7 | En utilisant tous les instruments appropriés, élaborer des systèmes d'information et de collecte de données associant les acteurs de la pêche artisanale à la collecte de données sur les flottes et les activités de pêche à l'échelon régional, y compris l'enregistrement de toutes les captures.
- 8 | Établir des registres nationaux des flottes de pêche qui répertorient les bateaux de pêche artisanale.
- 9 | Intégrer le savoir écologique traditionnel des artisans pêcheurs à la gestion des pêches.



C. Mesures de gestion de la pêche artisanale

- 10** | Mettre en œuvre, le cas échéant, des plans de gestion des pêches qui fixent des règles spécifiques visant notamment à garantir un accès préférentiel aux pêches artisanales durables et à faible impact le long de la bande côtière.
- 11** | Compte tenu des mesures de gestion et de leur impact sur les ressources, faciliter un accès équitable aux ressources biologiques marines qui repose sur des pêches durables ainsi que sur leur rôle socioéconomique.
- 12** | Soutenir les investissements dans la pêche artisanale afin, entre autres, d'améliorer la sélectivité, de préserver la biodiversité, de réduire au minimum les captures accessoires ainsi que les interactions avec les espèces vulnérables et les prédateurs et de promouvoir l'efficacité énergétique.
- 13** | Garantir un accès correct et équitable aux sites de débarquement et assurer que ceux-ci soient équipés de manière adéquate pour faciliter les activités de pêche artisanale (aires d'amarrage entièrement équipées, mouillages, hangars réfrigérés, services d'eau potable, machines à glace, etc.).
- 14** | Promouvoir la réduction des captures accidentelles, notamment en améliorant la sélectivité des engins, en assurant la formation des pêcheurs et en renforçant les centres de sauvetage et de premiers secours.
- 15** | Encourager la pêche artisanale à s'équiper de dispositifs efficaces de communication, de navigation et de conservation des captures à bord, conformément aux exigences de l'État du pavillon; mettre au point des programmes de formation des artisans pêcheurs pour assurer une utilisation optimale de ces technologies.
- 16** | Encourager la traçabilité des bateaux de pêche artisanale grâce à l'utilisation de technologies basées sur les radiofréquences, les satellites ou les applications internet.
- 17** | Promouvoir la traçabilité des engins utilisés par les artisans pêcheurs, notamment grâce au marquage des engins de pêche.
- 18** | Promouvoir, le cas échéant, une surveillance participative des pêcheurs, notamment pour ce qui est de l'identification des pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).
- 19** | Renforcer le contrôle et la surveillance de toutes les activités de pêche, y compris les autres pêches commerciales et la pêche récréative, aussi bien en mer qu'à terre, en prenant des mesures pour éviter les pratiques de pêche INDNR.
- 20** | Promouvoir la restauration et la conservation des habitats halieutiques essentiels pour la pêche artisanale, si possible en incluant la construction de récifs artificiels, conformément aux Directives de la CGPM sur les récifs artificiels en Méditerranée et en mer Noire et dans le respect de l'environnement; l'utilisation de matériaux inappropriés et le déversement de déchets doivent être rigoureusement évités.
- 21** | Élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques afin d'étendre et de partager les expériences réussies au niveau régional.



D. Chaîne de valeur de la pêche artisanale

- 22** | Promouvoir la création ou le renforcement de coopératives, d'organisations de producteurs ou d'autres organisations collectives, afin d'améliorer l'accès au marché des produits issus de la pêche artisanale et d'accroître la disponibilité des produits alimentaires locaux au sein des communautés côtières.
- 23** | Établir des plans régionaux pour les organisations de producteurs de la pêche artisanale en vue d'accroître leur rentabilité et d'améliorer la qualité ainsi que la traçabilité de leurs produits.
- 24** | Améliorer la promotion des ventes directes de poisson frais, conformément à la réglementation nationale.
- 25** | Organiser des campagnes d'information et/ou de sensibilisation des consommateurs quant à l'importance d'une consommation responsable des produits locaux, au rôle des filières courtes pour garantir la fraîcheur et à la consommation d'espèces moins connues et sous-utilisées, en vue d'accroître la diversité des captures.
- 26** | Promouvoir la création de labels pour les produits de la mer ainsi que de marques de produits de la pêche certifiés susceptibles d'inciter les opérateurs et les consommateurs à acheter des produits de la mer locaux et durables; encourager la création de marques certifiées et abordables devrait permettre de promouvoir une pêche artisanale responsable et de sensibiliser les consommateurs à l'importance de cette pêche locale.
- 27** | Encourager la mise en place des premières opérations de traitement des débarquements par les pêcheurs eux-mêmes, leurs coopératives ou leurs organisations de producteurs afin d'augmenter la durée de conservation des produits.
- 28** | Assurer la traçabilité des produits de la pêche artisanale en garantissant que les produits locaux introduits sur le marché soient de bonne qualité et écologiquement durables.



E. Participation de la pêche artisanale aux processus décisionnels

- 29** | Associer la pêche artisanale à la création et à la mise en œuvre de stratégies de développement marin et de stratégies de développement local.
- 30** | Intégrer les artisans pêcheurs aux approches participatives pour la désignation et la gestion d'aires marines protégées, afin d'assurer l'implication de toutes les parties prenantes et le respect des règles, l'engagement dans la résolution des conflits ainsi que la gestion durable des pêches au moyen d'une gestion écosystémique intégrée, en accord avec les recommandations scientifiques.
- 31** | Veiller à ce que la planification de l'espace marin au niveau national et régional prenne en compte la pêche artisanale et assure sa représentation dans l'ensemble du processus.
- 32** | Promouvoir les systèmes de gestion participative tels que les organes de cogestion, au sein desquels les mesures de gestion des pêches ainsi que les programmes socioéconomiques les accompagnant puissent être élaborés et mis en œuvre.
- 33** | Le cas échéant, renforcer au niveau national, l'analyse de la législation et des mécanismes institutionnels qui assurent la reconnaissance des organisations de pêche artisanale pertinentes ainsi que participation à toutes les activités relatives au développement durable du secteur.
- 34** | Établir des feuilles de route et/ou plans qui permettraient de mettre en place des synergies positives entre la pêche artisanale et d'autres économies marines ou initiatives connexes, en particulier le tourisme côtier et l'écotourisme, la biotechnologie marine, les aires marines protégées et l'aquaculture.
- 35** | Ces plans devraient se traduire par des avantages concrets pour une pêche artisanale responsable, tels que le partage des infrastructures, fournisseurs ou travailleurs, des possibilités de vente directe, le développement d'activités polyvalentes, l'approvisionnement d'alevins pour l'aquaculture, la collecte d'organismes marins pour la technologie marine, l'amélioration du suivi et de la compréhension des écosystèmes marins pour une pêche durable.
- 36** | Organiser des structures d'appui afin de faire face aux situations conflictuelles susceptibles de survenir entre la pêche artisanale et d'autres secteurs avec lesquelles elle interagit.
- 37** | Encourager la bonne coopération entre la pêche artisanale et la pêche récréative.



F. Renforcement des capacités

- 38** Établir une plateforme régionale pour engager et promouvoir la coopération entre les associations de pêche artisanale (y compris les associations de femmes) en Méditerranée et en mer Noire. Cette plateforme devrait s'appuyer sur les plateformes sous-régionales et nationales existantes et les renforcer afin de mettre en place un mécanisme participatif de partage des connaissances, de collaboration, de représentation des acteurs de la pêche artisanale dans les processus décisionnels, et de diffusion des meilleures pratiques.
- 39** Renforcer les capacités de la pêche artisanale et accorder une priorité particulière à l'assistance financière, afin de faciliter sa participation aux processus décisionnels et d'assurer des conditions équitables, notamment par les actions suivantes:
- a. créer et renforcer le soutien technique et financier à la pêche artisanale (incitations directes/indirectes, prêts bancaires, etc.);
 - b. aider les artisans pêcheurs et les associations de femmes à accéder plus simplement aux fonds institutionnels en vue d'assurer leur transition vers une pêche sélective et durable à long terme;
 - c. soutenir le développement durable des organisations de pêche artisanale et de leurs réseaux;
 - d. garantir l'accès aux services de conseil; et
 - e. faciliter les opportunités d'éducation et de formation pour les femmes et les hommes du secteur de la pêche, telles que les universités d'été, visant à développer les compétences propres à la pêche, les connaissances en matière de politiques y afférentes (pêche, environnement) et, en particulier, les connaissances sur les solutions innovantes et les évolutions technologiques.
- 40** Dans le cadre du développement des communautés locales, mettre en œuvre des programmes de diversification régionaux pour aider les artisans pêcheurs (y compris les femmes du secteur de la pêche) à diversifier leurs activités (par exemple, formation à l'entrepreneuriat et à la conduite d'entreprises, au tourisme nautique et à l'écotourisme, au recyclage des déchets trouvés en mer, aux campagnes scientifiques d'échantillonnage en mer).
- 41** Les mesures ci-dessus sont applicables aux artisans pêcheurs et à leurs familles, et une attention particulière est accordée aux femmes et aux jeunes pêcheurs.
- 42** Élaborer un programme régional visant à fournir un appui et une assistance technique, en particulier aux pays en développement, afin de renforcer les capacités dans le domaine de la pêche artisanale.
- 43** Encourager les administrations locales et nationales à diffuser et communiquer des informations sur les évolutions des politiques de pêche, y compris les innovations et la technologie.
- 44** Encourager la formation professionnelle des pêcheurs en vue de faciliter la transition générationnelle.



G. Travail décent

- 45 Promouvoir le travail décent, l'amélioration des conditions de travail et la protection sociale pour tous les travailleurs de la pêche artisanale.
- 46 Organiser, d'ici 2019, avec l'assistance de la CGPM, une conférence pour aborder la question du développement social, de l'emploi et du travail décent dans le domaine de la pêche artisanale.



H. Rôle des femmes

- 47 Soutenir les projets visant à permettre aux femmes d'entreprendre des activités de pêche artisanale.
- 48 Assurer une participation égale des femmes aux processus décisionnels dans le cadre des politiques visant la pêche artisanale.
- 49 Encourager le développement et l'utilisation de technologies meilleures adaptées au travail des femmes dans la pêche artisanale.



I. Climat et environnement

- 50 Engager les connaissances et l'expertise des acteurs de la pêche artisanale dans l'élaboration de politiques et de plans visant à faire face aux changements climatiques dans le secteur de la pêche, en particulier des plans d'adaptation et d'atténuation, y compris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris.
- 51 Aider et soutenir les communautés de pêche artisanale touchées par les changements climatiques ou par des catastrophes naturelles ou anthropiques.
- 52 Promouvoir des solutions innovantes pour la valorisation et l'utilisation des espèces allogènes.
- 53 Encourager les artisans pêcheurs à participer activement à l'économie circulaire, par exemple en établissant des plans pour l'élimination et le recyclage des filets récupérés afin de réduire les impacts de la pêche fantôme; ces plans peuvent prévoir des systèmes de récompense pour la collecte des déchets marins.
- 54 Impliquer la pêche artisanale dans la désignation et la gestion des aires marines protégées afin de promouvoir des pratiques de pêche durable, conformément à leurs objectifs de conservation environnementale, et de faire connaître les avantages que peuvent procurer des océans en bonne santé à la productivité des pêches.



J. Rôle de la CGPM

- 55** | La CGPM fournira une assistance technique aux pays en développement pour l'élaboration de plans de gestion participatifs et coopératifs pour la pêche artisanale.
- 56** | La CGPM établira, lors de sa quarante-deuxième session, un calendrier présentant les objectifs à court et moyen terme relatifs à la mise en œuvre des actions énumérées dans le PAR-SSF.
- 57** | La CGPM pilotera et coordonnera les actions visant à assurer la mise en œuvre du PAR-SSF et fournira un rapport annuel sur la mise en œuvre des actions prévues dans le PAR-SSF, en tenant compte des rapports fournis par les pays riverains.
- 58** | La CGPM est invitée à travailler étroitement avec les organisations pertinentes en vue de la mise en œuvre du PAR-SSF, le cas échéant dans le cadre de protocoles d'accord existants.
- 59** | La CGPM organisera, en 2024, une conférence à mi-parcours afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PAR-SSF.

À propos de la CGPM

La CGPM est une organisation régionale de gestion des pêches qui œuvre sous l'égide de la FAO et qui a compétence sur toutes les eaux marines de la région de la Méditerranée et de la mer Noire. Elle a pour objectif principal de veiller à la préservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques marines ainsi qu'au développement durable de l'aquaculture. Elle joue un rôle essentiel dans la gouvernance des pêches et prend des décisions contraignantes qui s'appliquent à la gestion des stocks de tout le bassin.

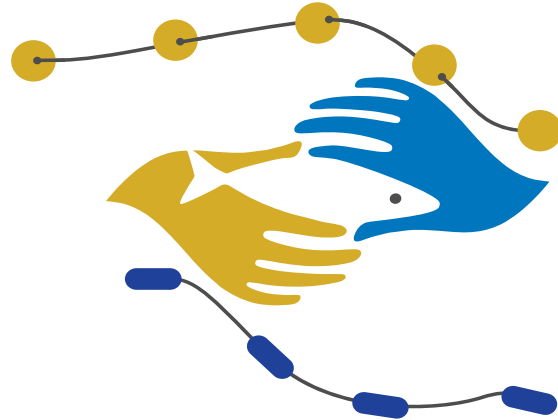
La CGPM intervient dans cinq sous-régions, chacune étant couverte par une unité technique. Les unités techniques promeuvent la coopération et facilitent le dialogue sur les principaux obstacles rencontrés en fournissant aux pays une assistance stratégique et technique pour les aider à tenir leurs engagements envers la Commission.

Les «Amis de la pêche artisanale»

À l'occasion de la signature du PAR-SSF en 2018, la CGPM a lancé la plateforme des «Amis de la pêche artisanale» (Friends of Small-Scale Fisheries, ou Friends of SSF), en partenariat avec le Conseil consultatif de la mer Noire (Black Sea Advisory Council, BISAC), l'Institut agronomique méditerranéen de Bari rattaché au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), la plateforme Low Impact Fishers of Europe (LIFE), le Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

La plateforme des Amis de la pêche artisanale est un réseau régional qui favorise la collaboration transnationale et crée des synergies entre les parties prenantes clés qui œuvrent à un avenir durable en faveur des artisans pêcheurs en Méditerranée et en mer Noire et des écosystèmes marins dont ceux-ci dépendent.

Le réseau promeut activement la mise en œuvre du PAR-SSF en permettant de recueillir des données et d'enrichir les connaissances, d'élaborer des projets et des initiatives, de partager les pratiques optimales et de veiller à la disponibilité d'informations détaillées et fiables sur la pêche artisanale.



Le Plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (PAR-SSF) est un engagement politique historique établissant un plan directeur décennal dont l'objectif est la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme du secteur. Adopté en septembre 2018 aux termes d'une déclaration ministérielle par des représentants de haut niveau de pays de la Méditerranée et de la mer Noire ainsi que par l'Union européenne, il établit les principes spécifiques, les objectifs et, surtout, les mesures concrètes qu'il faut mettre en œuvre entre 2018 et 2028 en vue d'assurer l'avenir durable de la pêche artisanale dans la région.

Cette brochure résume les objectifs du PAR-SSF et donne un aperçu du processus qui a mené à sa création. Elle comprend également des renseignements sur la situation actuelle du secteur de la pêche artisanale de la région et présente les raisons pour lesquelles il est urgent d'exécuter ce plan d'action.

Le PAR-SSF est reproduit intégralement à la fin du document.



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO